VIVRE A MAINZAC

Bulletin d'information communal

N°2 : Juillet 2002

Sommaire de ce numéro

Page 1	Le mot du maire
Page 2	Le mot du Mainzacois….spéciale St Maurice
Pages 3 – 4 – 5	Comptes rendus des conseils (mars, avril et mai 2002)
Page 6	Résultats Elections 2002
Pages 7 - 8	Cahier spécial : Eclairages publics
Pages 9 - 10	Vos droits et démarches : « Logement partie 2 »
Pages 11 – 12	Paroles aux associations : Le comité des fêtes + Age d'or
Page 13	Sortir cet été : Opération Tournesol
Page 14	Souvenirs d'école…
Page 15	En bref : Informations rapides de la commune…
Page 16	Services publics : La mairie à votre service…
Page 17	Recettes de cuisine : « Le Clafoutis » – « Les Rochers à la noix de coco »
Page 18	Mots croisés…

Mes chers amis,

Travaux Eglise St Maurice de Mainzac Mai 2002

2002 est manifestement une année tournée vers notre Eglise. Plus belle que jamais, elle est en train de se refaire une beauté et surtout de se recréer des fondations stables et souhaitons-le durables. L'entreprise désignée pour l'ensemble des travaux (la société RBL) réalise un travail formidable, dans la bonne humeur et une bonne ambiance. Elle travaille d'une manière sérieuse, en respectant notre édifice ainsi que son environnement. L'architecte désigné pour suivre le dossier réalise une réunion de chantier toutes les semaines, suivi de très près par Jean François Siri en charge du dossier. Ils ont l'air tous les deux parfaitement satisfaits. La société sera en congés au mois d'août, une partie de l'échafaudage devrait être descendu puisque le gros du travail est déjà réalisé. Aussi, l'entreprise travaille dans les temps et l'inauguration de notre Eglise devrait être prévue pour le mois d'octobre comme prévue.

Je remercie tout particulièrement Mme Marchesseau, qui par sa grande gentillesse a toujours entretenu notre église et accueille les ouvriers avec amabilité tout en leur fournissant l'eau nécessaire aux travaux.

Pendant ce temps, l'éclairage de la crypte devra être réalisé pour la semaine du 15 août afin d'accueillir le public lors de l'opération Tournesol présentée en page 13 de ce journal.

L'opération Tournesol, un bien joli nom pour présenter les richesses de notre secteur touristique. Riche par son patrimoine culturel et estival mais aussi riche par ses hommes et ses femmes qui bénévolement vont présenter toutes les beautés de notre territoire.

La bonne humeur dans le travail...

Mais, l'année 2002 fût aussi tournée vers les élections, nombreuses mais on l'espère utiles. En effet, avec plus de 80% de votants, notre commune montre toujours autant de sérieux pour ces évènements importants. J'avais demandé aux conseillers municipaux des efforts afin de tenir au mieux le bureau pendant ces 4 dimanches, ils l'ont fait avec le sérieux qui incombe à leurs responsabilités, et je tiens à les en remercier.

La bonne humeur, justement, malgré les quelques discussions mouvementées du conseil municipal, tous sont capables de se mettre au travail pour votre bien être, de l'accueil toujours aussi parfait de notre charmante secrétaire de mairie, au travail de Madeleine Duclaud qui doit réaliser tout l'entretien de la commune en l'absence de Francis Roche, notre cantonnier qui est actuellement en arrêt maladie. Souhaitons lui de se remettre le plus rapidement possible.

Tous cela m'amène aux réalisations de cette année : l'emprunt contracté pour notre Eglise nous empêche de réaliser d'autres gros travaux, cependant, comme promis, le programme de l'éclairage public malgré les discussions houleuses au sein du conseil voit le jour. 12 lampes supplémentaires vont donc finir d'être installées dans les petits bourgs de la commune afin d'en améliorer leur sécurité, leur accès et surtout d'apporter un peu de gaieté.

Après une dure année sans l'aide de notre tracteur communal, le nouveau matériel est en arrivage. Ce nouveau tracteur remis à neuf va nous permettre de réaliser l'entretien régulier de notre secteur. A ce jour, Madeleine ne peut tout faire, aussi, Claude Cabaret et Pierre Mavairaud l'ont aidée à entretenir les chemins de randonnées.

Voilà pour les gros évènements, le reste, vous pouvez le suivre dans les compte-rendus ci-après ou bien venir nous voir à la mairie.

Je vous retrouve bien sûr lors du prochain exemplaire, tout en vous souhaitant d'agréables vacances…

Patrice DOMINICI,
Maire de Mainzac

Bonjour à toutes et à tous !

Comme vous, j'ai parcouru avec intérêt, le premier journal communal du mois de Mars 2OO2, où se conjuguent divertissements, informations et conseils.
Les échafaudages ont presque transformé l'église ST MAURICE, en Tour Eiffel !!!

St Maurice en armure de chevalier monté
Abbaye St Maurice d'Agaune, Valais.

A ce propos, savez-vous que ST Maurice est devenu le patron des teinturiers ?
Quand les persécutions contre les chrétiens prirent de l'ampleur, un problème de conscience s'est posé aux soldats chrétiens : soit, ils obéissaient aux ordres de leurs supérieurs, et arrêtaient et exécutaient leurs coreligionnaires, soit ils désobéissaient et couraient le risque d'être eux-même exécutés..

C'est ainsi que Maurice, à la tête d'un corps d'armée de la légion thébaine, (du nom de THEBE, en Egypte) fut exécuté avec ses compagnons vers 285, à Agaune, en Suisse - devenue aujourd'hui ST MAURICE EN VALAIS -.

Le culte des martyrs de cette légion a commencé assez tôt. Un sanctuaire pour abriter leurs dépouilles a été construit peu après 386. Plus de 600 Eglises sont dédiées en France à ST MAURICE, dont MAINZAC.
ST MAURICE se fête le 22 Septembre.

J'en profite pour vous glisser un petit message dans le creux de l'oreille : savez-vous que votre charmante secrétaire de mairie , est née le 22 Septembre ?

Pour terminer la conversation, j'ai envie de citer un proverbe qui dit : **" Quand le vin est tiré, il faut le boire..."**
A chacun de l'interpréter comme il se doit !! **Michèle Mercier**

Un peu d'histoire….

Saint-Maurice: une église nourrie par le sang des martyrs

St Maurice en Valais

Un martyr a donné son nom à Saint-Maurice, en Valais. Jalon de pierre posé sur ce site chrétien, l'abbaye et sa basilique en conservent pieusement les reliques. Une visite s'impose. Le voyageur qui s'arrête à Saint-Maurice devra bien choisir son heure s'il compte sur un rayon de soleil pour le réchauffer. Encaissée entre les falaises, compressée en rues s'étirant tout en longueur, la petite ville n'usurpe certes pas son rôle de verrou du Valais. En déambulant dans l'ombre fraîche de ce goulet, on comprend aisément que la cité d'Agaune ait jadis constitué un passage obligé entre l'Helvétie et l'Empire romain.
C'est, précisément, à la fin du IIIe siècle de notre ère que s'est joué l'un des épisodes majeurs de l'histoire d'Agaune. Pour en dérouler le fil, une visite guidée de l'abbaye de Saint-Maurice s'impose. Sans guide, le visiteur de cet édifice – il date du XVIIe siècle – ne soupçonnerait pas, dissimulée par les bâtiments conventuels, l'existence des premières églises qui se sont succédé au pied de la falaise.
Proies trop faciles des chutes de pierres, elles décidèrent de l'emplacement de leur dernier avatar, la basilique actuelle, inhabituellement orientée vers l'Occident. Sur le lieu des vestiges, objets de fouilles archéologiques aujourd'hui mises entre parenthèses, le visiteur foulera les restes de nécropoles romaine et mérovingienne. Ceux d'un temple dédié aux Nymphes, que saint Théodule, évêque transforma en mausolée de saint Maurice en l'an 380, après avoir récupéré les ossements du martyr. Le voile se lève sur celui qui donna son nom à la ville. A la tête d'une légion venue de Thèbes, composée de soldats chrétiens, Maurice contribua à mater une rébellion en Gaule. Après la victoire, la légion thébaine refusa de sacrifier aux rites païens. Retirés près d'Agaune, Maurice et ses hommes essuyèrent l'ire de l'empereur Maximilien: ordre fut donné de décimer les légionnaires. Qui désire visualiser la décapitation de Maurice et de ses compagnons s'arrêtera devant les vitraux d'Edmond Bille, après avoir franchi le lourd portail de l'église.

Vestiges trop morbides? Il en existe d'autres, pièces d'orfèvrerie religieuse des époques mérovingienne, carolingienne, romane, baroque et gothique, qui constituent le trésor. Fleuron de l'abbaye, exposé dans une salle gardée par une épaisse porte blindée. Sage précaution, même si l'aiguière de Charlemagne, la châsse reliquaire de saint Maurice ou la sainte épine, don de saint Louis, n'ont plus à craindre la convoitise de Napoléon, lui aussi réduit à l'état d'ossements. Les reliques doivent aux habitants d'alors, qui les protégèrent de l'empereur en les dissimulant dans leurs granges, de sortir aujourd'hui encore en procession, tous les 22 septembre. Jour de la Saint-Maurice.

Dominique Bosshard

http://www.lexpress.ch/loisirs/voyages/balades/saintmaurice.htm

VENDREDI 21 MARS 2002

Présents : 10 personnes + secrétaire de mairie **Absents :** Mlle Amandine Delage (excusée)
Secrétaire de séance : Mlle CHEVALERIAS Marie Pierre

1°/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2001

VOTE DU CA 2001 :	Blanc	1
	Oui	8

Le maire présente le compte administratif 2001.

?? Au chapitre des dépenses de fonctionnement :
- Le budget primitif avait prévu une dépense de fonctionnement de 45 330,72 €.
- Le compte administratif montre une dépense réelle de 36 603,56 € soit un gain de 8 727,16 €

?? Au chapitre des Recettes de fonctionnement :
- Le budget primitif avait prévu une recette de fonctionnement de 50 304,82 €
- Le compte administratif montre une recette réelle de 54 980,88 € soit un gain de 4 676,06 €

2°/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2002

Les taux d'impositions au niveau de la commune sont donc :

Taxe d'habitation :	**2,17 %**	Taxe foncière (bati) :	**6,48 %**	Identiques au taux 2001
Taxe foncière (non bati) :	**21,60 %**	Taxe professionnelle :	**10 %**	Identiques au taux 2001

Le produit fiscal résultant des taux votés montre une légère diminution :
7210 € pour 2002, contre 7261 € pour 2001 et 7715 € pour 2000.

Mr Dominici précise que les taux n'ont pas été augmentés encore cette année mais au regard des efforts de l'état et de la communauté de commune pour la réfection de l'église, une présentation des différents taux, communaux et intercommunaux sera réalisée.

Le maire présente le budget primitif 2002.

VOTE DU BP 2002 :	Blanc	1
	Oui	9

?? Au chapitre des dépenses de fonctionnement :
- Le budget primitif montre une dépense prévisionnelle de fonctionnement de 49 422,00 €

La grosse différence est placée sur la ligne concernant l'élagage de la commune. Le maire prévoit une somme de 3 050 € pour la tonte et l'élagage de la commune pour cette année.

?? Au chapitre des recettes de fonctionnement :
- Le budget primitif montre une recette prévisionnelle de fonctionnement de 56 703,00 €

?? Au chapitre des dépenses de fonctionnement :

L'église est bien sûr au centre des investissements pour cette année puisque l'intégralité de la dépense sera réalisée cette année. Après le choix de l'entreprise sélectionnée par la commission d'appel d'offre, la société RBL de Magnac sur Touvre, les dépenses prévisionnelles sont les suivantes :

Dépenses programme Eglise		Recettes programme Eglise	
DEVIS société RBL :	104 382,48 € HT	Dotation Globale Equipement :	36 039,14 €
Architecte 11,5 % de RBL :	12 003,985 € HT	Ministère de l'intérieur :	7 622,45 €
Société BODET (Paratonnerre):	3 744,00 € HT	Reliquat programme 1998 :	4 184,73 €
		Conseil général 1ère tranche :	16 464,49 €
Total des travaux :	**120 130,46 € HT**	Conseil général 2ème tranche :	3 635,91 €
TVA 19,6 % :	23 545,57 € HT		
Total des travaux TTC :	**143 676,03 € TTC**	**Total des subventions :**	**67 946,72 €**
récupération de TVA prévisionnelle : 22 413,46 €			
Différentiel = 75 729,31 €			

Reste à la charge de la commune une dépense de 75 729,31 €. Un emprunt est donc réalisé pour une somme de 76 000 € sur 10 ans. La communauté de communes Seuil Charente Périgord nous fournit une somme d'environ 6 097 € par an, le reste est la charge de la commune.

Une subvention supplémentaire représentant 10 % de l'emprunt est actuellement en demande qui pourrait amener une recette supplémentaire de 7600 € qui permettrait de financer les dépenses imprévues.

VENDREDI 12 AVRIL 2002

Présents : 10 personnes + secrétaire de mairie **Absents :** Mr Delage Gérard (non excusé)
Secrétaire de séance : Mlle CHEVALERIAS Marie Pierre

Mr le maire commence la séance en présentant l'excellent travail réalisé par Mr SIRI Jean François dans les travaux de tapisseries du hall de la mairie ainsi que dans la salle du conseil. Il le remercie, au nom du conseil municipal de son dévouement pour sa commune.
Les travaux de tapisserie et de rénovation de l'intérieur de la mairie se montent à environ 1 524 €. La main d'œuvre ayant été réalisée gracieusement par Mr Siri pendant ses heures de permanence avec l'aide de Madeleine Duclaud, employée de la commune.

1°/ PREPARATION DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES 2002

Les prochaines élections Présidentielles se dérouleront le Dimanche 21 avril 2002 et le Dimanche 05 mai 2002. Seize candidats se présentent au premier tour. Les panneaux d'affichages ont été placés, les affiches des candidats sont déjà collées.
Les heures d'ouvertures du bureau électoral seront de 8h00 à 18h00. **Le nombre d'électeurs inscrits est de 99.**

Le bureau de vote est présidé par le maire. En attente éventuelle de désignation d'un assesseur par les candidats, les assesseurs au niveau de la commune sont désignés **comme suit** :

- M. Jean François SIRI, 1er adjoint,
- Mr Gérard DELAGE, 2ème adjoint,
- Mme Bérangère ROCHE, conseillère municipale,
- Mr Eric DUCLAUD, conseiller municipal,
- Mr Pierre MAVAIRAUD, conseiller municipal,
- Mr Claude CABARET, conseiller municipal,
- Une secrétaire : En attente de volontaire

Panneaux Electoraux Présidentielle 2002 - 1er tour

2°/ POINT SUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE

Les travaux de l'Eglise Saint Maurice de Mainzac ont débuté depuis le Mardi 02 Avril 2002. La société RBL de Magnac sur Touvre a été désignée par la commission d'appel d'offre pour réaliser ces travaux. La fin du chantier est prévue pour fin octobre 2002.

En accord avec la société RBL et la DDE, la route passant le long de l'Eglise sera fermée à la circulation tout le temps des travaux.
Des réunions de chantier entre l'architecte, la société RBL et la mairie (représenté par Mr SIRI Jean François, 1er adjoint) seront réalisées toutes les semaines afin de suivre au mieux le déroulement des travaux.

3°/ QUESTIONS DIVERSES :

- **Projet de mise en place de panneaux au carrefour de la Ferrière (RD 65 et RD 93) :**
  En date du 21 février 2002, le maire de Mainzac a transmis à la DDE une demande de modification au régime de priorité du carrefour constitué par la jonction des RD 65 et 93 afin de placer un panneau STOP pour améliorer la sécurité de ce carrefour.
  La DDE a réalisé un comptage du trafic sur ces routes : Il en résulte un trafic moyen journalier de 143 véhicules sur la RD 93 en direction de « LA CHAPELLE ST ROBERT » et de 66 véhicules sur la RD 65 en direction de « SOUFFRIGNAC».
  La DDE en accord avec le Conseil Général est donc près à réaliser ces travaux.
  Cependant, l'intégralité de l'investissement serait à la charge de la commune. Le montant du devis réalisé par la DDE se monte à 1 796,96 € pour la mise en place de 6 panneaux. Dans ce devis, la DDE intègre la mise en place d'un panneau de type « Cédez le passage » à l'autre carrefour entre les RD65 et 93 à la sortie du bourg (« en bas de l'Eglise ») .
  Le courrier de réponse de la DDE étant récent, le maire va rechercher des financements pour réaliser ces travaux.
- **INFORMATIQUE :** Mr le maire propose de réaliser un don du vieux matériel informatique à la Gendarmerie de Marthon qui en aurait besoin. Le conseil municipal décide de proposer la vente du matériel (pendant 1 mois) aux habitants de la commune avant de réaliser ce don.
- **JUKEBOX de la commune :** Le Jukebox présent dans la salle des fêtes ne fonctionnant pas (manque 1 pièce), il est proposé de le vendre aussi. Le conseil municipal préfère le garder pour le moment.
- Mr le maire demande l'autorisation d'acheter deux fauteuils ainsi qu'une table pour l'accueil de la mairie.
  Accord à l'unanimité.
- Lors des travaux de Voirie réalisés en 2001, Mr le Maire avait demandé l'aide des Agriculteurs (Mr VERLHAC Jean Claude, Mr DUFOUR Stéphane et Mr DELAGE Gérard) afin de ramasser la terre enlevée par l'entreprise. Ces travaux avaient permis de réaliser des économies non négligeables pour la commune, le maire a proposé en ce temps là de leur payer le Gasoil consommé. Le maire souhaite donc combler cet oubli maintenant et demande l'autorisation au conseil municipal.
  Accordé à l'unanimité par le conseil.
- Opération TOURNESOL organisée par l'office de tourisme de Montbron. Mme VERLHAC Brigitte en charge du tourisme pour la commune explique au conseil municipal le déroulement de cette opération.
  Mr le maire propose ensuite la réalisation d'une mini-brochure sur la commune.

VENDREDI 24 MAI 2002

Présents : 10 personnes + secrétaire de mairie **Absents :** Mlle Amandine Delage (excusée)
Secrétaire de séance : Mlle CHEVALERIAS Marie Pierre

Mr le maire commence la séance en présentant l'encadrement du tableau du nouveau Président de la République réalisé par Mr Dupoux Max, qui avait réalisé l'ensemble des encadrements de tous les présidents présents dans la salle du conseil.
Mr le maire, au nom du conseil municipal remercie Mr Dupoux pour ce travail minutieux réalisé à la main.

1°/ PREPARATION DES ELECTIONS LEGISLATIVES 2002

Les prochaines élections Législatives se dérouleront le Dimanche 09 juin 2002 et le Dimanche 16 juin 2002.
Les heures d'ouvertures du bureau électoral seront de 8h00 à 18h00. **Le nombre d'électeurs inscrits est de 99.**
Le bureau de vote est présidé par le maire. En attente éventuelle de désignation d'un assesseur par les candidats, les assesseurs au niveau de la commune sont désignés comme suit :

- Mr DELAGE Gérard, 2ème adjoint,
- Mme ROCHE Bérangère, conseillère municipale,
- Mr MAVAIRAUD Pierre, conseiller municipal,
- Mr CABARET Claude, conseiller municipal,
- Mr GAILLARD Grégory , conseiller municipal,
- Mme LAVALLADE Gisèle, électrice en tant que secrétaire

Bureau de votes de Mainzac vers 14h...

2°/ POINT SUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE

Jean François SIRI présente un compte rendu des travaux sur l'Eglise St Maurice. Actuellement les travaux se passent très bien, l'étendue des dégâts est plus grande que prévue mais aucune plus value n'est actuellement envisagée.
L'architecte, ainsi que l'entrepreneur précisent que le passage de camions lourds le long de l'Eglise pouvait provoquer des vibrations sur celle-ci, aussi, il serait souhaitable d'envisager d'interdire le passage des camions à ce niveau là. Une étude de faisabilité sera réalisée d'ici la fin des travaux.

3°/ QUESTIONS DIVERSES :

a) Tracteur communal : Un nouvel achat de matériel agricole pour la commune est envisageable. La société Faurie nous propose les éléments suivants :

- **Achat :**
  - Tracteur Massey Fergusson Type 255 (55 CV) d'occasion, révision complète, pneus neufs, repeint, mise aux normes de sécurité.
  - 1 faucheuse d'accotement Rousseau XL 1300 Année 1988
  - 1 bennette neuve 1,60m

  Le tout pour la somme de 7 622 € TTC (récupération de la TVA possible)
- **Reprise :**
  - Tracteur du tracteur actuel Renault 96 avec Chargeur et Elagueuse

  Le tout pour la somme de 6 860 € TTC (Sans récupération de TVA)

Aussi, le maire demande l'autorisation au conseil pour réaliser cette opération qui nous coûtera la somme de 762 € avec un retour de TVA prévisible dans 2 ans.
Une délibération de vente est réalisée pour la somme de 6860 euros. (accordé à l'unanimité)
Une délibération d'achat est réalisée pour la somme de 8000 euros. (accordé à l'unanimité)
Le matériel sera près d'ici la fin du mois de Juin, aussi, il faudra attendre un peu pour la tonte des bas cotés.

b) Commission sécurité : La commission sécurité de la Préfecture est passée le jeudi 23 mai pour les bâtiments communaux. Il en ressort une proposition d'autorisation qui sera entérinée à la Préfecture le jeudi 6 juin 2002.
La commission a cependant réalisé plusieurs remarques :

- Installation d'une rampe handicapés : Ce projet déjà discuté en conseil est en cours d'étude et sera réalisé cette année.
- Mise en conformité électrique : Une vérification électrique doit être réalisée tous les ans.
- Vérification chauffe-eau de la salle associative.

c) Présentation de l'opération Tournesol de l'Office de tourisme de Montbron :
Brigitte Verlhac réalise une description des diverses activités réalisées au niveau de la commune en partenariat avec la commune de Souffrignac pour la semaine du 10 au 18 août 2002.
Un projet d'éclairage de la crypte est en cours d'étude pour une visite lors de cette semaine.

ELECTION PRESIDENTIELLE 2002

1er TOUR du 21 avril 2002 Commune de Mainzac

Inscrit = 99	Votants = 86
Blancs / Nul = 3	Exprimés = 83

Candidat		Pourcentage Arrondi au 2ème chiffre
Bruno MEGRET	7	8,43 %
Corinne LEPAGE	1	1,20 %
Daniel GLUCKST EIN	0	0 %
François BAYROU	4	4,81 %
Jacques CHIRAC	14	16,86 %
Jean-Marie LE PEN	13	15,66 %
Christiane TAUBIRA	5	6,02 %
Jean SAINT-JOSSE	9	10,84 %
Noël MAMERE	2	2,40 %
Lionel JOSPIN	13	15,66 %
Christine BOUTIN	1	1,20 %
Robert HUE	1	1,20 %
Jean-Pierre CHEVENEMENT	1	1,20 %
Alain MADELIN	6	6,45 %
Arlette LAGUILLER	3	3,61 %
Olivier BESANCENOT	3	3,61 %

2ème TOUR du 05 mai 2002 Commune de Mainzac

Inscrit = 99	Votants = 87
Blancs / Nul = 7	Exprimés = 80

Candidat	Nombre de voix	Pourcentage
Jacques CHIRAC	**61**	**76,25 %**
Jean-Marie LE PEN	**19**	**23,75 %**

RESULTATS OFFICIELS NATIONAUX

?? **Jacques CHIRAC : 25 537 956 voix**
- 82,81 % des exprimés, 62,00 % des inscrits

?? **Jean Marie LE PEN : 5 525 032 voix**
- 17,79 % des exprimés, 13,41 % des inscrits

1er tour = 41 194 689 inscrits, 29 495 733 votants, 28 498 471 exprimés
2ème tour = 41 191 169 inscrits, 32 832 295 votants, 31 062 988 exprimés

---

Absentions 1er tour = 28,40 % Absentions 2ème tour = 20,29 %

Blancs et nuls 1er tour = 2,42 % Blancs et nuls 2ème tour = 4,30 %

ELECTION LEGISLATIVE 2002

1er TOUR du 09 juin 2002 Commune de Mainzac

Inscrit = 99	Votants = 81
Blancs / Nul = 0	Exprimés = 81

Candidat		Pourcentage Arrondi au 2ème chiffre
Jean-Claude VIOLLET	25	30,86 %
Jean-Pierre COURTOIS	01	1,23 %
Alain LEROY	07	8,64 %
Jean-François SIRI	12	14,81 %
Jean-Michel BOLVIN	21	25,92 %
Jean-Yves DE PRAT	04	4,93 %
Joël BOUCHAUD	04	4,93 %
Michel BOURGOGNE	06	7,40 %
Maryse DUMEIX	00	00 %
Véronique BAMAS	01	1,23 %
Martine HERNANDEZ	00	00 %
Jean REVEREAULT	00	00 %

2ème TOUR du 16 juin 2002 Commune de Mainzac

Inscrit = 99	Votants = 79
Blancs / Nul = 5	Exprimés = 79

Candidat	Nombre de voix	Pourcentage
Jean-Claude VIOLLET	**36**	**48,64 %**
Jean-Michel BOLVIN	**38**	**51,35 %**

RESULTATS OFFICIEL SUR LA 1ère CIRCONSCIPTION:

JEAN CLAUDE VIOLLET : 19 246 voies soit 51,1 % …. **ELU**

JEAN MICHEL BOLVIN : 18 454 voies soit 48,9 %

1er tour = 62 611 inscrits, 40 472 votants, 39 553 exprimés
2ème tour = 62 611 inscrits, 39 020 votants, 37 700 exprimés

Absentions 1er tour = 35,4 % Absentions 2ème tour = 37,7 %

PROJET D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE

« Comme promis, toutes les lampes demandées ont été étudiées, chiffrées et votées. Afin de vous expliquer au mieux le projet de mise en place de points lumineux supplémentaires, un rapide descriptif de la gestion électrique au niveau de la commune s'impose. »

COMPTEUR SALLE DES FETES + MAIRIE 2001	
Info : Compteur salle des fêtes (incluant les toilettes et le hangar communal) + compteur bâtiment mairie.	
Abonnement (Puissance 18 kVA)	227,00 €
Consommation :	4589 KWH x 0,0779= 357,48 €
Total facture :	**584,52 €**

COMPTEUR EGLISE 2001	
Info : 2 moteurs triphasés pour les cloches + intérieur Eglise	
Abonnement (Puissance 6 kVA)	49,92 €
Consommation :	125 KWH x 0,0779 = 9,73 €
Total facture :	**59,65 €**

Eclairage public « BOURG » 2001	
Info : 18 lampes dont : 13 ampoules 100W (éclairage normal), 3 ampoules de 70W (sol église), 2 ampoules 250W (halogène église). *Extinction à minuit, allumage à 06h00 du matin (depuis le 03 Avril 2001)*	
Abonnement (Puissance 2 KVA)	71,76 x 2 = 143,52 €
Consommation :	3555 KWH x 0,0493 = 175,26 €
Total facture :	**318,78 €**

Eclairage public « FERDINAS » 2001	
4 lampes dont : 4 ampoules 100W *Extinction à 23h00, allumage à 06h00 du matin (depuis le 03 Avril 2001)*	
Abonnement (Puissance 0,3 KVA)	71,76 x 0,3 = 21,53 €
Consommation :	683 KWH x 0,0493 = 33,67 €
Total facture :	**55,20 €**

Eclairage public « LE MAINE AU CLAIR » 2001	
2 lampes dont : 2 ampoules 160 W *Extinction à 23h00, allumage à 06h00 du matin (depuis le 03 Avril 2001)*	
Abonnement (Puissance 0,2 KVA)	102,48 x 0,2 = 20,49 €
Consommation :	701 KWH x 0,0373 = 26,14 €
Total facture :	**46,63 €**

A cela, il faut rajouter un abonnement pour l'entretien du syndicat d'électrification de 11,43 € (75 fr) par lampe, soit un total pour l'année 2001 de 251,46 € (1650 fr) (pris pour 22 lampes car « Le Maine au clair » non compris).

ESTIMATION DU COÛT DE FONCTIONNEMENT PAR LAMPE		
Total facture éclairage public Le bourg + Ferdinas + Le Maine au Clair	318,78 + 55,20 + 46,63 =	**420,61 € HT**
Contrat Entretien	251,46 + 22,86 € =	**274,32 € HT**
Total :		**694,93 € HT**
Soit un coût estimatif annuel par lampe :	**694,93 / 24 =**	**28,95 € HT**

Voilà, pour résumer, le coût de fonctionnement par an et par lampe est estimé à environ 30 €. Le projet d'éclairage public de la commune de Mainzac se poursuit et se finit par l'installation de 12 lampes supplémentaires. Ainsi, tous les petits bourgs de la commune seront équipés d'une lampe. Le surplus au niveau du budget de la commune est estimé à environ 360 € par an supplémentaire sur le chapitre Electricité. L'investissement est chiffré à 2693,45 € soit une moyenne de 2244 € par lampe ce qui est très faible au vu de ce que cela rapporte comme amélioration à nos villages.
Ainsi, **s'achève** le douloureux programme d'éclairage public de la commune.

« Bien évidemment, Aucune autre lampe ne sera placée sur la commune. »

Voir ci-après le coût exact d'installation par lampe ainsi que les plans d'implantations.

Patrice Dominici

PROJET ECLAIRAGE PUBLIC 2002

CHEVALERIAS (2 lampes) :

Montant total HT :	855,37 €	soit TTC :	1023,02 €
		syndicat 25% du HT :	- 213,84 €
		TVA récupérée par syndicat :	- 167,65 €
		Montant à la charge de la commune :	**641,53 €**

FERRIERE (2 lampes) :

Montant total HT :	547,57 €	soit TTC :	654,89 €
		syndicat 25% du HT :	- 136,89 €
		TVA récupérée par syndicat :	- 107,32 €
		Montant à la charge de la commune :	**410,68 €**

ROCHER (1 lampe) :

Montant total HT :	273,79 €	soit TTC :	327,45 €
		syndicat 25% du HT :	- 68,45 €
		TVA récupérée par syndicat :	- 53,66 €
		Montant à la charge de la commune :	**205,34 €**

Grande Metairie (2 lampes) :

Montant total HT :	547,57 €	soit TTC :	654,89 €
		syndicat 25% du HT :	- 136,89 €
		TVA récupérée par syndicat :	- 107,32 €
		Montant à la charge de la commune :	**410,68 €**

PUYMASSON (1 lampe) :

Montant total HT :	273,79 €	soit TTC :	327,45 €
		syndicat 25% du HT :	- 68,45 €
		TVA récupérée par syndicat :	- 53,66 €
		Montant à la charge de la commune :	**205,34 €**

FAURIAS (3 lampes) :

Montant total HT :	819,88 €	soit TTC :	980,58 €
		syndicat 25% du HT :	- 204,97 €
		TVA récupérée par syndicat :	- 160,70 €
		Montant à la charge de la commune :	**614,91 €**

LABADADIAS (1 lampe) :

Montant total HT :	273,29 €	soit TTC :	326,85 €
		syndicat 25% du HT :	- 68,32 €
		TVA récupérée par syndicat :	- 53,56 €
		Montant à la charge de la commune :	**204,97 €**

Total lampes: 12

Total des travaux HT : 3591,26 €	Total des travaux TTC 4295,13 €
Total financement syndicat : 897,81 €	Total TVA récupéré par syndicat : 703,87 €

Total à la charge de la commune : 2 693,45 € soit 17 667,87 FR

2 lampes à "Chevalerias"

2 lampes à "La férrière"

3 lampes à " Faurias "

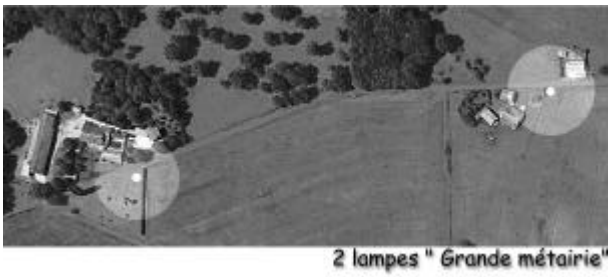
2 lampes " Grande métairie"

1 lampe au " Rocher "

1 lampe " Labadias"

1 lampe à "Puymasson"

QUESTIONS	REPONSES
Peut-on passer sur le terrain du voisin pour effectuer des travaux sur une maison construite en limite séparative ? **A noter** : *le tour d'échelle ne repose sur aucun texte; il est issu de "coutumes" en usage avant la Révolution de 1789.*	Lorsque vous devez effectuer des travaux indispensables d'entretien ou de réparation sur votre maison construite en limite séparative, il est parfois nécessaire de passer sur le terrain de votre voisin. Vous devez alors lui demander une autorisation temporaire de pénétrer sur son terrain aussi appelée *le tour d'échelle*. Si vous envisagez de monter un échafaudage qui surplombera la propriété voisine, vous devez également demander le tour d'échelle puisque l'espace aérien appartient au propriétaire du sol. - **Si vous obtenez l'accord de votre voisin**, vous devez alors définir par écrit les modalités du tour d'échelle telles que : la durée, les dates, les heures du passage et les précautions à prendre pour ne pas endommager le terrain. Il vous faut prévoir de dédommager votre voisin ou d'effectuer les réparations en cas de dégâts. Vous pouvez également fixer une indemnité d'occupation. - **Lorsque votre voisin n'est pas d'accord** pour vous laissez pénétrer sur sa propriété, vous devez saisir le président du tribunal de grande instance en référé pour obtenir l'autorisation temporaire qui vous est nécessaire. Cette autorisation n'est accordée que dans le cas où vous ne pouvez effectuer les travaux qu'à partir du terrain voisin.

QUESTIONS	REPONSES
Peut-on brûler dans son jardin les branches issues de la taille des haies ? **Textes de référence :** *Article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales.* *Articles L 321-6 et R 322-1 du code forestier* *Article 84 du règlement sanitaire départemental*	Dans le cadre de ses pouvoirs de police, le maire peut, par arrêté, interdire l'incinération des végétaux (herbes, résidus de taille ou d'élagage) sur une partie du territoire de la commune. Ces mesures sont prises pour éviter les troubles de voisinage générés par les odeurs, la fumée et/ou pour éviter en période de sécheresse, la propagation d'incendie si les feux ne sont pas surveillés. **Sachez que** le maire ne doit pas prendre de mesures "générales et absolues" (il ne doit pas interdire partout et tout le temps). Il peut cependant limiter dans le temps et/ou dans l'espace cette interdiction (par exemple, horaires autorisés, jours interdits, interdiction de brûler à proximité des habitations) et imposer des mesures de précaution (présence d'un tuyau d'arrosage, par exemple). De plus, des mesures conservatoires peuvent être prises, en application du code forestier, par le préfet ou le maire dans les départements où les massifs forestiers sont particulièrement vulnérables (entre autres, interdiction d'allumer des feux à moins de 200 mètres des forêts). **Bon à savoir** : en l'absence de dispositions municipales, le règlement sanitaire départemental interdit le brûlage à l'air libre des déchets ménagers
Peut-on intervenir quand un voisin laisse son terrain en friche ? **Textes de référence :** *Articles L 125-1 à L 125-15 et R 125-1 à R 125-14 du code rural* *Articles L 2243-1 à L 2243-4 du code général des collectivités territoriales* *Article 672 du code civil*	Si vous connaissez le propriétaire du terrain, vous pouvez tout d'abord agir directement auprès de lui par lettre, puis par lettre recommandée avec accusé de réception pour lui demander d'entretenir son terrain. Lorsqu'un dommage précis a été causé, vous pouvez mettre en cause la responsabilité civile du propriétaire du terrain dans le cadre d'une procédure judiciaire. Si le propriétaire ne veut pas agir, vous pouvez demander au maire d'intervenir en vertu de ses pouvoirs de police. Vous pouvez également vous adresser à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) quand le terrain comporte un bâtiment d'habitation, même inoccupé. En effet, le règlement sanitaire départemental dispose que " les jardins et leur aménagement ainsi que les plantations doivent être soigneusement entretenus de façon à maintenir l'hygiène et la salubrité des habitations". Si des racines, ronces, brindilles avancent sur votre propriété, vous pouvez les couper vous-même à la limite de la ligne séparative entre les deux terrains. Quand le propriétaire est inconnu, c'est au maire qu'il appartient de faire des recherches et d'obliger les propriétaires à entretenir leur terrain. Il peut aussi, à l'intérieur d'une agglomération, engager une procédure de déclaration d'abandon. Enfin, lorsqu'il s'agit de terrains agricoles, des procédures de mise en valeur peuvent être mises en oeuvre après constatation de l'état d'inculture ou de sous-exploitation par la commission départementale d'aménagement foncier.

Doit-on laisser le passage à un voisin dont la parcelle de terrain est enclavée ? **Textes de référence :** *Articles 682 à 685-1 et 705 du code civil*	**OUI.** En cas de terrain enclavé, c'est-à-dire dépourvu d'accès à la voie publique ou doté d'un accès insuffisant, il existe un droit de désenclavement. Le propriétaire, dont le terrain est enclavé, est fondé à réclamer sur les fonds voisins un passage suffisant pour assurer la desserte complète de ses fonds, moyennant une indemnité proportionnelle aux dommages causés par le passage. Lors d'une division de propriété, il faut prévoir le désenclavement des lots créés. Ainsi, le propriétaire responsable de l'enclavement par division ou partage de sa propriété doit accorder un droit de passage sur son propre terrain. En principe, le passage est tracé par le chemin le plus court entre le terrain enclavé et la voie publique en respectant toutefois le passage le moins dommageable au propriétaire sur le terrain duquel il est accordé. L'étendue et les conditions du droit sont fonction des besoins du demandeur. Le droit de passage peut être convenu à l'amiable entre les propriétaires des deux fonds concernés ou, à défaut d'entente, par jugement. **Sachez que** le droit de passage disparaît en même temps que l'enclavement, par exemple par la création d'une route ou d'un chemin public le long du terrain enclavé ou la réunion des deux fonds entre les mains d'un même propriétaire. Cependant, lorsque les ouvrages nécessaires à la desserte du terrain résultent de travaux antérieurs à la division ou au partage de la propriété (servitude par destination du père de famille), la suppression de l'état d'enclave ne supprime pas la servitude.
A-t-on le droit de couper les branches d'un arbre voisin ou de tailler une haie mitoyenne qui empiètent sur son terrain ? **Texte de référence :** *Article 673 du code civil*	**Non.** En effet, on peut, selon l'article 673 du code civil, "contraindre son voisin à couper les branches qui avancent sur sa propriété" mais on ne peut exécuter cette opération à la place du propriétaire de la haie ou de l'arbre. En revanche, si ce sont des racines, des ronces ou des brindilles qui avancent sur sa propriété, on peut les couper soi-même. La taille doit se faire à l'aplomb de la limite de la propriété. Compte tenu de la croissance de certaines plantes, elle devra être effectuée régulièrement pour respecter cette obligation. **A noter** : cette obligation s'applique uniquement à des propriétés voisines (c'est-à-dire non séparées par un terrain appartenant à un tiers). Enfin, s'il s'agit d'un arbre fruitier, seuls les fruits tombés naturellement de ces branches peuvent être recueillis.
A-t-on le droit de cueillir les fruits d'un arbre voisin lorsque celui-ci déborde sur sa propriété ? **Texte de référence :** *Article 673 du code civil*	**Non**, vous ne pouvez pas cueillir les fruits d'un arbre débordant sur votre propriété. **A noter** : celui sur la propriété duquel avancent les branches d'arbres, arbustes... du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. En revanche, les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent. Il convient donc d'attendre la chute naturelle des fruits pour les ramasser.
Peut-on obliger son voisin mitoyen à borner son terrain ? **Texte de référence :** *Article 646 du code civil*	Le droit de borner permet de définir de manière très précise la limite séparative entre deux propriétés privées. Il est matérialisé par la pose de bornes. Le bornage n'est pas obligatoire. Si deux voisins sont d'accord sur leur limite séparative, rien ne les oblige à faire réaliser un bornage avant de clôturer. Autre possibilité : le bornage peut être amiable. C'est le cas lorsque d'un commun accord deux voisins s'adressent à un géomètre expert afin qu'il détermine l'exacte ligne séparant leurs deux fonds. Le géomètre, après examen des titres de propriété, du plan cadastral, et après s'être rendu sur le terrain, rédige un procès-verbal de bornage. Une fois signé par les parties, ce procès-verbal fera foi entre elles. Pour devenir opposable aux tiers, il devra être inscrit au rang des minutes d'un notaire. Si votre voisin refuse le bornage à l'amiable, vous pouvez le contraindre à borner. Vous procéderez alors à un bornage judiciaire. Vous vous adresserez au tribunal d'instance pour qu'il désigne un géomètre expert qui réalisera les travaux. Le tribunal fixera ensuite les limites séparatives entre les deux terrains. Pour être opposable aux tiers, le bornage judiciaire doit faire l'objet d'une publication. **Sachez que** : - le jugement rendu dans le cas d'un bornage judiciaire est susceptible d'appel ; - les frais de bornage sont partagés en cas de procédure amiable ; en cas de bornage judiciaire, ils sont répartis entre les deux propriétaires par le tribunal, dans des proportions qui peuvent être inégales.

LE COMITE DES FETES DE MAINZAC

L'équipe du comité des fêtes

Que s'est-il passé depuis la dernière parution du journal communal ?

Nous nous sommes retrouvés autour du buffet annuel du comité des fêtes. La salle était pleine et le buffet fût complètement vidé. Votre présence nous a fait chaud au cœur.

Au joli mois de mai, le bric à brac fût venu, mais le temps n'étant pas de la partie, la foule n'a point paru.

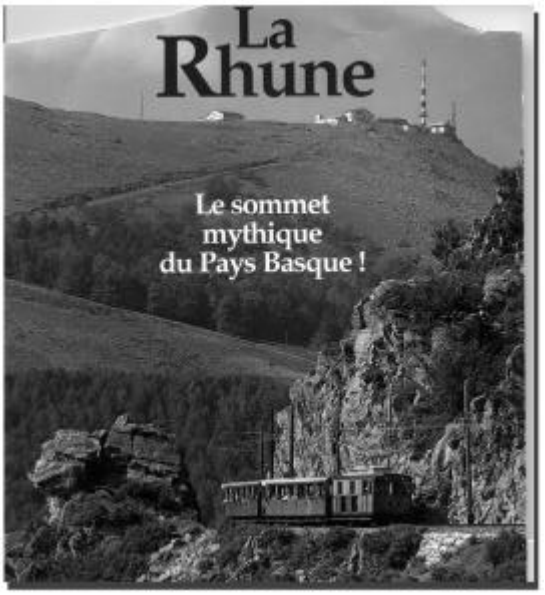

En espérant un temps plus clément pour le méchoui qui aura lieu le Samedi 27 juillet au soir, un bon repas ainsi qu'une bonne ambiance sont prévus pour passer un bon moment. Faites le savoir à tous vos amis.

Les comités des fêtes de Teyjat et Mainzac ont organisé un voyage au Col d'Ibardin et La Rhune. Nous sommes partis de bonne heure pour gravir le Col. Après l'effort, chacun s'est restauré. L'après midi, nous avons pris le petit train à crémaillère à La Rhune. A une vitesse de 8 Km/h jusqu'au sommet (905 m), nous avons pu admirer un magnifique panorama. Pour finir notre voyage, nous avons bifurqué vers St Jean de Luz. De retour à Mainzac, nous étions bien fatigués mais avec un bon souvenir de la journée.

Pour clôturer l'été, la frairie aura lieu le week-end du 30 août / 1er septembre avec de nombreuses activités dont vous aurez plus de détails ultérieurement. Nous pouvons déjà vous mettre l'eau à la bouche avec le programme de samedi avec l'entrecôte, accompagné du spectacle animé par «la belle aventure » au complet suivi du feu d'artifice.

Repas des ainés du 17 mars 2002

Technique particulière mais certainement efficace !!

En souhaitant vous voir nombreux aux futures animations, nous saluons la venue de « l'Age d'or » qui vient aussi vous apporter de nouvelles activités.

Comme les années précédentes, le méchoui est organisé le **Samedi 27 juillet 2002 à 20h30**

- **Punch**
- **Melon au Porto**
- **Jambon de Pays**
- **Gigot d'Agneau ou Poulet**
- **Flageolets**
- **Salade et fromage**
- **Glace**
- **Café**

Vin ordinaire compris

Tarifs :

?? Adulte : **16 €**
?? Enfants de 5 à 12 ans : **20 €**

Repas uniquement sur réservation

Inscription avant le 24 juillet 2001 aux numéros suivants : 05 45 23 01 64 ou au 05 45 23 04 52 (HR)

« AGE D'OR DE MAINZAC »

L'équipe de l'Age d'or de Mainzac

Le 2 mai 2002, à l'initiative de **Madame Gisèle LAVALLADE,** domicilié à La Ferrières, il a été crée une association dont la dénomination est la suivante : « Age d'or de Mainzac » dont le but est :

- **De réunir les personnes âgées souvent seules pour leur permettre de se retrouver afin d'apporter un peu de chaleur et d'amitié, de meubler quelques journées si longues lorsque l'on se retrouve seul.**

Le bureau du conseil d'administration de l'association est composé de :

- **la présidente : Madame LAVALLAGE Gisèle**
- **Le Vice président : Monsieur CHIRON André**
- **Le trésorier : Monsieur CABARET Claude**
- **Le vice trésorier : Monsieur PARANT Emile**
- **Le secrétaire : Monsieur CHEVALERIAS Robert**
- **Le vice secrétaire : Monsieur SIRI Jean François**

A ce jour, le club compte 19 membres. Les réunions se déroulent le 1er et le dernier jeudi de chaque mois dans la salle des fêtes à partir de 14H. Toutes les personnes intéressées seront les bienvenues.

Activités : Belote – Scrabble - Jeux divers

Pour les inscriptions , s'adresser aux membres du bureau
05 45 23 04 14 ou **05 45 23 00 95** ou **05 45 23 02 54**

Opération Tournesol

Qu'est ce que l'opération Tournesol ? Tout simplement, un moyen pour les visiteurs de profiter encore mieux des richesses touristiques de notre région pendant la saison estivale. Organisée par l'Office de tourisme de Montbron, l'idée est de mettre à l'honneur, l'un après l'autre, chaque secteur géographique de son territoire.
Dégustation de produits du terroir, visites de monuments, d'exploitation agricole ou de village, apéritif d'accueil, fêtes, marchés, repas traditionnels, expositions, conférences seront au rendez-vous sur notre territoire.

Le programme complet de l'Opération Tournesol sur notre région est à votre disposition à la mairie.

Les secteurs géographiques sont répartis de la manière suivante :

- du 05 juillet au 13 juillet : Orgedeuil
- du 14 juillet au 22 juillet : Ecuras – Eymouthier – Rouzède
- du 23 juillet au 31 juillet : Feuillade – Marthon – St Germain de Montbron
- du 1er août au 09 août : Montbron
- **du 10 août au 18 août : Charras – Grassac – Mainzac – Souffrignac**
- du 19 août au 27 août : St Sornin

Sur notre secteur, l'opération consiste du 10 août au 18 août :

- **Les 10 – 11 – 15 – 17 et 18** : Visite de la Ferme musée de Souffrignac.
- **Tous les jours du 10 au 18 août à Charras :**
  - Au village de la cave, venez admirer gratuitement les peintres qui réalisent une fresque de 25m de long (thème : paysage et nature).
  - Tous les après midi de 14h à 18h, visite guidée de l'Abbaye Notre Dame de Font-vive à Grosbot.
  - Visite guidée du château et des jardins classés. Le Dimanche à 14h30, le reste de la semaine à 11h.
  - Lundi 12 août à 10h : Randonnée guidée de 4km (Château, Eglise). Pot offert par la mairie.
- **Mardi 13 août :** à la mairie de Grassac (10h), lecture du paysage par M. Antrop (Architecte-paysager)
- **Mardi 13 et jeudi 15 août : A Mainzac**, mardi, de 9h à 12h et jeudi toute la journée.
  Visite libre de la Crypte de l'Eglise St Maurice.
  Exposition de photos et documents d'époque à la mairie.
- **Jeudi 15 août :** A Grassac, Eclade géante à 12h30.
- **Samedi 17 août :** portes ouvertes chez nos agriculteurs :
  Diversité oblige, les thèmes suivants sont proposés :
  - Les bêtes à viandes : ferme de Mr Clayes Jean Pierre à grassac de 9h00 à 11h00
  - La production laitière : ferme de Mr Delage Michel à Feuillade de 14h00 à 16h00
  - Les céréales : ferme de Mr Clayes bernard à Charras de 16h30 à 18h30

Journée spéciale Mainzac et Souffrignac le vendredi 16 août :

Merci à Brigitte Verlhac pour avoir organisé toutes ces activités.

- **A MAINZAC :**
  - Visite libre de la Crypte de l'Eglise St Maurice.
  - Exposition de photos et documents d'époque à la mairie.
  - Fabrication de paniers en osier, de palissons et de marquants chez Monsieur Alphonse Parant à Puymasson de 14h00 à 18h00
  - Visite d'un élevage de cerfs et d'une plantation de noyers à la forêt de Brâme à 15h00 et à 17h00 au lieu dit « la breuille ». Clôture des visites au son des cors de chasse.

- **A SOUFFRIGNAC : Visite gratuite de la ferme musée : 9h00-12h00 et 14h00-18h00**
  - Atelier « Bouquets du jardin » : Venez confectionner des bouquets originaux avec des fleurs et courges de nos jardins. Vous repartirez avec votre composition (9h-12h) 8€/pers
  - Soirée « Mijhot » à 18h00 au son des cors de chasses. Expo vente d'objets artisanaux.
  - Dégustation des produits du terroir, visite des jardins et du musée en soirée.

Reconnaissez vous du monde ??

SOUVENIRS D'ECOLE

Devenue la salle des fêtes, l'école primaire de notre petite commune demeure encore bien présente dans nos souvenirs surtout ceux d'une enseignante dont les instituteurs et institutrices successifs furent les modèles.
Au départ c'était une classe unique puis très vite divisée en deux cours : les cours moyens première et deuxième année s'installant dans l'actuelle pièce de réunion du conseil municipal . Il fallait donc monter dans la grande école, ascension scolaire obligatoire pour le départ au collège de Montbron, terminée pour beaucoup par le certificat de fin d'études .

Dans la classe unique ,les tables bien rangées nous attendaient avec les cahiers du jour et la maîtresse (dont vous pourrez voir sur la photo qu'elle était charmante), nous apprenait les rudiments du calcul et de l'écriture, du Français et des mathématiques , de l'histoire géographie et des Sciences.
La leçon de calcul avec ses traditionnelles tables de multiplication et l'épreuve calcul mental constituaient un tourment pour certains d'entre nous . Quand Pascal V. (celui qui se trouve entre le 2ème et le 3ème rang à votre droite sur la photo), était interrogé au tableau pour des opérations complexes , c'était pour avouer qu'il avait travaillé à la ferme et donc qu'il n'avait rien appris au grand désespoir de notre institutrice et de nous mêmes , déçus de voir notre camarade en grande difficulté.

Melle DUC, c'est comme cela que se nommait la douce institutrice, corrigeait nos erreurs et nous invitait quand elle s'occupait des autres cours, à faire les exercices ou à consulter la petite vitrine gorgée de livres au fond de la classe.
Les récréations d'été , sous le préau étaient l'occasion pour nos instituteurs de nous faire écosser les petits pois du jardin de l'école pour le repas de la cantine tout en nous interrogeant sur les cours .
Dans la grande classe , tout commençait par le cours de morale ou instruction civique et la baguette de Mr J. notre maître, se faisait parfois menaçante. Des dictées dont la fin laissait vagabonder notre imaginaire , un travail plus soutenu devaient nous autoriser l'accès au collège

Le soir , il nous fallait rentrer à pied à travers bois et chemins pour regagner nos villages et tout au long des sentiers , je me racontais l'histoire du petit Poucet : allez savoir pourquoi …
Le passage obligé devant l'échoppe du maréchal Ferrand Mr M., située en face du chemin de Mr et Mme C. , m'avait d'ailleurs inspirée une bien belle rédaction

La photo souvenir vous permettra sans doute de reconnaître certains d'entre nous et nous terminerons par une question : **Devinez qui est observé par notre bœlle et douce institutrice sur ce cliché** pris comme vous l'aurez remarqué derrière le mur de la mairie…

Prochain souvenir " Fêtes d'église à Mainzac "
Rejoignez la rubrique vivre à Mainzac et écrivez dans notre petit journal communal , vos souvenirs …….

Marie Pierre Chevalerias

Le Tour cycliste International du Poitou-Charentes et de la vienne passera dans notre **commune** le Mercredi 28 août 2002.

Itinéraire suivi : Arrivant de Charras, il passera sur la départemental 93 derrière la mairie en direction de la Férrière.

L'heure approximative annoncée est de 15h25 pour la caravane puis le peloton vers 16h00.

Ramassage de la ferraille
le Mardi 24 septembre 2002.

Un prospectus sera distribué par le récupérateur dans toutes les boites aux lettres. Il vous fournira l'heure exacte de passage. Il faudra bien sûr s'inscrire d'ici là à la mairie afin d'organiser la tournée.

Congés 2002
La mairie sera fermée la semaine du 15 au 20 juillet.

- Le **maire** se met en vacance du 13 au 26 juillet 2002.
- **Madelaine Duclaud** sera en vacance du 15 au 20 juillet.
- La **secrétaire de mairie** sera en vacance du 15 juillet au 04 août.

La semaine du 22 au 26 juillet, Jean François Siri, 1er adjoint de la commune sera à votre disposition aux heures d'ouvertures normales de la mairie.

A la mairie, on nous demande quels sont les Terrains à vendre, Maisons à vendre où à louer….

Si vous avez des propositions, merci de nous le signaler afin que nous puissions vous mettre en relation.

Ordre des géomètres Expert

Un géomètre-Expert est un technicien exerçant une profession libérale qui, en son propre nom et sous sa responsabilité personnelle :

- Réalise les études et les travaux topographiques qui fixent les limites des biens fonciers et, à ce titre lève et dresse, à toutes échelles et sous quelque forme que ce soit, les plans et documents topographiques concernant la définition des droits attachés à la propriété foncière, tels que les plans de division, de partage, de vente et d'échange des biens fonciers, les plans de bornage ou de délimitation de la propriété foncière.
- Réalise les études, les documents topographiques, techniques et d'information géographique dans le cadre des missions publiques ou privées d'aménagement du territoire, procède à toutes opérations techniques ou d'étude sur l'évaluation, la gestion ou l'aménagement des biens fonciers.

Liste des inscrits 2002–2003 au tableau Régional des géomètres Expert sur le Département de la Charente :	
BASTIER Pierre – (2865) 2 rue Jean Jaurès 16700 Ruffec Tél : 05.45.31.03.06 Fax: 05.45.30.35.10	**BOUCARD Philippe** – (3977) 29 rue Victor Hugo – 16400 la Couronne Tél : 05.45.67.22.61 Fax: 05.45.67.43.12
DOURIEU Jacques – (4230) 33, Boulevard Gambetta – BP 49 16300 Barbezieux Tél : 05.45.78.18.85 Fax: 05.45.78.88.89	**ENNUYER Jean Paul** – (4305) 114, route de Paris – 16160 Le Gond Pontouvre Tél : 05.45.94.78.62 Fax: 05.45.68.85.77 **Permanence : Le Petignoux 16380 Charras** Tél : 05.45.23.05.85 Fax : 05.45.23.02.89
FALGUEIRETTES Jean François – (3285) 57, Avenue Lehman – 16000 Angoulême Tél : 05.45.92.98.64 Fax: 05.45.95.89.63	**FEDER Raphël** – (4825) 34, Avenue Jean Jaurès – 16600 Ruelle sur touvre Tél : 05.45.68.20.46 Fax: 05.45.68.55.29
GOUYETTE André – (3350) 7, rue de la Cigogne – 16000 Angoulême Tél : 05.45.95.35.37 Fax: 05.45.94.85.55	**MENARD Christophe** – (4663) 10, Av du Général de Gaulle – BP8 – 16500 Confolens Tél : 05.45.84.10.20 Fax: 05.45.84.21.16
MOREAU Jean Claude – (3750) 56, rue Elisée Mousnier – BP214 – 16111 Cognac Tél : 05.45.35.13.74 Fax: 05.45.35.24.04	**RALLION Philippe** – (3839) 21, av de l'Angoumois – 16190 Montmoreau Tél : 05.45.60.28.16 Fax: 05.45.90.43.74
ROQUES Eric – (3930) 32, rue des Tanneurs – 16110 La Rochefoucauld Tél : 05.45.63.08.72	**ROUGELOT Gilles** – (3466) 102, Av des Saintes – 16100 Cognac Tél : 05.45.82.85.87 Fax: 05.45.36.47.52

Calendrier de collecte sélective 2002

« *Les poches jaunes* »

…le mercredi des semaines impaires

JUILLET		AOUT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE	
1 L	**17 M**	1 J	17 S	1 D	17 M	1 M	17 J	1 V	17 D
2 M	18 J	2 V	18 D	2 L	18 M	2 M	18 V	2 S	18 L
3 M	19 V	3 S	19 L	3 M	19 J	3 J	19 S	3 D	19 M
4 J	20 S	4 D	20 M	4 M	20 V	4 V	20 D	4 L	**20 M**
5 V	21 D	5 L	21 M	5 J	21 S	5 S	21 L	5 M	21 J
6 S	22 L	6 M	22 J	6 V	22 D	6 D	22 M	**6 M**	22 V
7 D	23 M	7 M	23 V	7 S	23 L	7 L	**23 M**	7 J	23 S
8 L	24 M	8 J	24 S	8 D	24 M	8 M	24 J	8 V	24 D
9 M	25 J	9 V	25 D	9 L	**25 M**	**9 M**	25 V	9 S	25 L
10 M	26 V	10 S	26 L	10 M	26 J	10 J	26 S	10 D	26 M
11 J	27 S	11 D	27 M	**11 M**	27 V	11 V	27 D	11 L	27 M
12 V	28 D	12 L	**28 M**	12 J	28 S	12 S	28 L	12 M	28 J
13 S	29 L	13 M	29 J	13 V	29 D	13 D	29 M	13 M	29 V
14 D	30 M	**14 M**	30 V	14 S	30 L	14 L	30 M	14 J	30 S
15 L	**31 M**	15 J	31 S	15 D		15 M	31 J	15 V	31 D
16 M		16 V		16 L		16 M		16 S	

Déchetterie de Montbron : 05.45.70.28.30

Lundi (9h – 12h ; 14h – 18h) - **Mardi** (fermée toute la journée) - **Mercredi** (fermée le matin – 14h – 18h)
Jeudi (9h – 12h ; 14h – 18h) - **Vendredi** (9h – 12h ; 14h – 18h) - **Samedi** (9h – 12h ; 14h – 18h)
Dimanche (fermée toute la journée)

L'APA : Allocation Personnalisé d'Autonomie

L'APA est une prestation en nature accordée à toute personne âgée en perte d'autonomie, qu'elle soit à domicile ou en établissement. Elle n'est pas soumise à condition de ressources. Cependant une participation, en fonction de seuils de ressources, pourra être demandée. Le versement de l'APA ne donnera pas lieu à récupération, ni sur la succession du bénéficiaire, ni sur le(s) donataire(s) et le(s) légataire(s).

Conditions :

- ?? Etre âgé de 60 ans au moins,
- ?? Rencontrer des difficultés pour accomplir les actes essentiels de la vie (ex: le lever, la toilette, l'habillage, l'alimentation, …) ou justifier d'une surveillance régulière (pour la cohérence, l'orientation, …),
- ?? Avoir une résidence stable et régulière en France

Nature de la prise en charge :

- ?? A domicile : La prestation est affectée à la couverture des dépenses de toute nature relevant d'un plan d'aide personnalisé proposé par l'équipe médico-sociale : il peut s'agir d'heures d'aide ménagère, d'accueil de jour, d'hébergement temporaire, de matériel pour incontinence, …

- ?? En établissement : Elle est destinée à couvrir le tarif dépendance de l'établissement, déduction faire d'une participation laissée à la charge du demandeur. Ce tarif comprend les dépenses d'aide à la vie quotidienne, à l'exclusion de celles liées à l'hôtellerie (tarif hébergement) et aux soins.

Pour toute information sur les conditions d'attributions de l'APA, vous pouvez appeler ce numéro vert : (gratuit)

N°VERT = 0 800 17 02 52

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez bien sûr nous joindre à la mairie, nous vous fournirons toute l'aide nécessaire. (retrait des dossiers, aide à la création du dossier, …)

Le Clafoutis

C'est un dessert léger en été, qui peut se préparer avec toutes sortes de fruits : cerises, pommes, poires, mirabelles, quetsches, abricots...En hiver, on peut le réaliser avec des pruneaux trempés 3 heures dans l'eau.

Recette du Clafoutis

Ingrédients (pour 8 personnes) :

4 oeufs
125 g de sucre en poudre
1 pincée de sel
25 cl de crème fraîche

1/2 verre de lait
125 g de farine
250 g de fruits en morceaux

Recette :
Dans un saladier, mélangez :

- 4 jaunes d'œufs
- 125 g de sucre en poudre
- 1 pincée de sel
- 25 cl de crème fraîche
- 1/2 verre de lait
- 125 g de farine
- 4 blancs en neige.

Versez la préparation dans un moule beurré en terre pour le four, en porcelaine à feu ou en pyrex.
Ajoutez 250 g de fruits en morceaux.

Cuisson :
Cuisson 30 minutes à 180° (th 6)

Servir tiède en saupoudrant de sucre en poudre.

Les Rochers à la noix de coco

Ce sont de délicieux petits gâteaux, faciles et rapides à préparer. Cette recette peut être réalisée par des enfants avec l'aide d'un adulte pour la cuisson.

Recette des Rochers à la noix de coco

Ingrédients (pour 15 à 20 pièces) :

2 oeufs
120 g de sucre en poudre

120 g de noix de coco en poudre

Recette :
Dans un saladier, mélangez :

- 120 g de noix de coco
- 120 g de sucre en poudre
- 2 jaunes d'œuf
- 2 blancs battus en neige

Sur une plaque à pâtisserie beurrée, déposez des petits tas avec une cuillère à café.
Cuisson :
15 minutes à 180° (TH 6) dans four préchauffé.

Résultats du dernier journal

	A	B	C	D	E	F	G
1	O	T	E	R	■	H	O
2	■	■	R	O	S	E	S
3	C	I	■	M	A	R	E
4	O	R	N	A	■	S	■
5	M	A	I	N	Z	A	C
6	M	■	L	E	■	■	R
7	U	N	■	■	P	U	Y
8	N	O	E	L	■	■	P
9	E	T	■	■	S	O	T
10	■	E	G	L	I	S	E

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	M	A	N	D	A	R	I	N	A	T
II	A	V	I	O	N	E	C	O	L	E
III	T	O	T	■	A	N	T	E	■	L
IV	H	I	R	O	N	D	E	L	L	E
V	U	S	E	R	A	■	R	■	E	S
VI	S	I	S	E	S	■	E	M	O	I
VII	A	N	■	I	■	E	S	O	P	E
VIII	L	E	I	L	A	■	■	T	A	G
IX	E	R	■	L	E	N	O	T	R	E
X	M	A	G	E	■	P	I	E	D	S

Et un petit nouveau…

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
A			■						■
B		■						■	
C	■					■			
D					■				■
E	■			■					
F			■			■			
G				■				■	
H					■		■		
I								■	

HORIZONTALEMENT

A - Article défini – Dressé à la chasse
B - Pour marcher dans la boue
C - En crise les lendemains de fêtes – Ferme en Provence
D - Céréale – Petite pomme
E - Coutumes – Servant à attacher
F - Métal précieux – 3ème note – Récipient en terre
G - Douillet pour les oiseaux – Epouse d'Adam
H - Cervidé – Sujet masculin
I - Propre à l'été

VERTICALEMENT

1 - Article défini - Vibration
2 - Nom d'un village
3 - Petite forêt – du verbe dire
4 - Au nombre de 12 - note
5 - Saison - Dépôt
6 - Ancien do – du verbe avoir – en passant par
7 - Elle a dévasté nos forêts
8 - né le premier
9 - La meilleure carte – Monument en pierre

Merci à Michèle Mercier.

La solution sera dans le prochain journal.

➡ **Bon à savoir :** Le premier qui nous transmet la solution aura droit à un apéritif gratuit le soir du Méchoui…

« Le premier qui nous le transmet le soir du Méchoui….. »

Mainzac, hier...

Mainzac, aujourd'hui...

Mairie de Mainzac
Le bourg 16380 Mainzac
Tél : 05.45.23.00.03 – Fax : 05.45.70.26.57
mairie.mainzac@wanadoo.fr

Ouverture de la mairie :

Mardi :	8h30	à	12h00
Jeudi :	14h00	à	18h30
Samedi :	9h00	à	12h00

Imprimé par nos soins
Bulletin municipal tiré à 90 exemplaires. Coût par exemplaire = environ 0,5 €
Responsable de la publication : le maire, Patrice Dominici